Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

FCP d'Amundi

RAPPORT ANNUEL - 31/03/2026

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT

Sous délégataire de gestion comptable en titre
SOCIETE GENERALE

Dépositaire
SOCIETE GENERALE

Commissaire aux comptes
DELOITTE & ASSOCIES

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Sommaire

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue 4

Rapport d'activité 6

Informations spécifiques 10

Informations réglementaires 11

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés 17

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 19

COMPTES ANNUELS

Bilan 26
Actif 26
Passif 27

Compte de résultat 28

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 31

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 32

Règles & méthodes comptables 34

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 36

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 37

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 38

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 39
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 39
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 39
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 40
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 41
Exposition directe sur le marché des devises 42
Exposition directe aux marchés de crédit 43
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 44
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 45

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 46
Créances et dettes - ventilation par nature 46
Frais de gestion, autres frais et charges 47
Engagements reçus et donnés 48
Acquisitions temporaires 48
Instruments d'entités liées 49

Détermination et ventilation des sommes distribuables 50
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 50

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 52

Inventaire des actifs et passifs 54

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 57

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 60

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 60

Synthèse de l'inventaire 61

Caractéristiques de l'OPC 62

Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Valeur liquidative d'origine)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Valeur liquidative d'origine Parts S-Acc : 5 Euros
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Synthèse de l'offre de gestion)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : S-Acc | ISIN : FR001400ZGR7 | Capitalisation | EUR | Ouvert à tout souscripteur | Valeur liquidative d'origine : 5 euros | Montant minimum de souscription/rachat (marché primaire) : 100 000 Euros | Néant au marché secondaire
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Synthèse de l'offre de gestion)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Places de cotation : Euronext Paris pour S-Acc
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de rachat)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Modalités de souscription/rachat pour Parts S-Acc : Centralisation avant 18h30, Exécution au plus tard en J, Règlement des souscriptions et rachats J+5 ouvrés au plus tard, Montant minimum de souscription : 100 000 EUR
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de rachat)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Valeur liquidative d'origine Parts S-Acc : 5 Euros
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de rachat)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Souscriptions/rachats en nombre entier de parts pour S-Acc
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de rachat (marché secoNOTE DETAILLEEaire))	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Aucune taille minimum d'achat/vente requise autre que celle éventuellement imposée par la place de cotation concernée pour S-Acc
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de rachat (marché secoNOTE DETAILLEEaire))	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Néant au marché secondaire (aucune taille minimum d'achat/vente requise autre que celle éventuellement imposée par la place de cotation concernée)
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de souscription et de	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Montant minimum de souscription/rachat (marché

Date de prospectus/ DICI mis à jour	Section	Type de mise à jour	Avant	Après
	rachat (marché primaire))			primaire) : 100 000 Euros pour S-Acc
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables pour Parts S-Acc
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Fréquence de distribution)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Néant
03/06/2025	PROSPECTUS (Prospectus - Codes ISIN)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Classe de Parts S-Acc : FR001400ZGR7
03/06/2025	PROSPECTUS (DICI - Part S-Acc)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF S - Acc (ISIN : FR001400ZGR7) - Date de production du document d'informations clés : 03/06/2025.
03/06/2025	PROSPECTUS (DICI - Part S-Acc)	Ajout	[Création de part / Catégorie d'investisseur] :	[Création de part / Catégorie d'investisseur] : Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Rapport d’activité

L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice NASDAQ-100 TM Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l' Indice de Référence), libellé en USD, et représentatif du secteur technologique des Etats Unis, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (tracking error) entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.

De mars 2025 à mars 2026, la performance de la Part Acc est de 15,50%. Celle du benchmark est de 16,00% avec une tracking error de 0,03%.

De juin 2025 à mars 2026, la performance de la Part S-Acc est de 8,40%. Celle du benchmark est de 8,79%.

La performance obtenue sur la période ne préjuge pas des résultats futurs de l’OPC.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l’exercice

Titres	Mouvements (“Devise de comptabilité”)	
	Acquisitions	Cessions
ASML HOLDING N.V.	347 265 405,60	370 122 247,20
SAP SE	233 723 795,77	194 728 086,72
RHEINMETALL AG	201 925 597,00	188 587 438,00
DEUTSCHE TELEKOM AG-NOM	161 232 003,50	164 393 506,24
SIEMENS ENERGY AG	130 888 790,47	182 401 673,05
AIRBUS BR BEARER SHS	131 020 037,84	157 069 080,53
SIEMENS AG-NOM	150 725 279,61	134 470 013,94
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	129 077 178,72	132 931 491,26
FERRARI NV	128 874 955,60	100 377 184,40
ARGEN-X N V	79 595 756,50	138 310 654,80

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers réglement SFTR

(en devise de comptabilité de l'OPC)

1. Informations générales

1.1. Montant des titres et matières premières prêtés en proportion du total des actifs pouvant être prêtés définis comme excluant la trésorerie et les équivalents de trésorerie

	Prêts de titres
% des actifs pouvant être prêtés	-

1.2. Montant des actifs engagés dans chaque type d'opération de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global exprimés en valeur absolue (dans la monnaie de l'organisme de placement collectif) et en proportion des actifs sous gestion de l'organisme de placement collectif

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Valeur absolue	-	-	-	-	795 816 143,22
% des actifs sous gestion	-	-	-	-	97,16

2. Données sur la concentration

2.1. Les dix plus gros émetteurs de garanties pour tous les types d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global (ventilation des volumes de garanties et de matières premières reçus par noms d'émetteurs)

1	Dénomination	-
	Montant	-

2.2. Les dix principales contreparties pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément (nom de la contrepartie et volume brut des opérations en cours)

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Dénomination	-	-	-	-	BNP PARIBAS
	Montant	-	-	-	-	795 816 143,22

3. Données d'opération agrégées pour chaque type d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global séparément à ventiler en fonction des catégories suivantes

3.1. Type et qualité des garanties

Amundi Asset Management veille à n'accepter que des titres d'une haute qualité de crédit et veille à rehausser la valeur de ses garanties en appliquant des décotes de valorisation sur les titres reçus. Ce dispositif est régulièrement revu et remis à jour.

3.2. Échéance de la garantie

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	-
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.3. Monnaie de la garantie

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Monnaie	-	-	-	-	-
	Montant	-	-	-	-	-

3.4. Échéance des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Moins d'1 jour	-	-	-	-	-
1 jour à 1 semaine	-	-	-	-	-
1 semaine à 1 mois	-	-	-	-	-
1 à 3 mois	-	-	-	-	-
3 mois à 1 an	-	-	-	-	795 816 143,22
Plus d'1 an	-	-	-	-	-
Ouvertes	-	-	-	-	-

3.5. Pays où sont établies les contreparties

		Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
1	Pays	-	-	-	-	FRANCE
	Montant	-	-	-	-	795 816 143,22

3.6. Règlement et compensation

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mises en pension	Prises en pension	TRS
Tri-parties	-	-	-	-	-
Contrepartie centrale	-	-	-	-	-
Bilatéraux	-	-	-	-	795 816 143,22

4. Données sur la réutilisation des garanties (collateral)

« La règlementation applicable aux OPCVM interdit la réutilisation par ce dernier des garanties reçues en titres. Les garanties reçues en espèces sont réinvesties dans les 5 supports suivants :

o OPCVM monétaires court terme (tels que définis par l'ESMA dans ses orientations sur les fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM)

o Dépôt

o Titres d`Etats Long Terme de haute qualité

o Titres d`Etats Court Terme de haute qualité

o Prises en pension »

Le montant maximal de réutilisation est de 0% pour les titres et 100% du montant reçu pour les espèces.

Le montant utilisé est de 0% pour les titres et 100% pour les espèces reçus.

5. Conservation des garanties reçues par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Nombre de dépositaires		-
1	Dénomination	-
	Montant	-

6. Conservation des garanties fournies par l'organisme de placement collectif dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global

Amundi Asset Management veille à travailler avec un nombre réduit de dépositaires, sélectionnés pour s'assurer de la bonne conservation des titres reçus et du cash.

7. Données sur les revenus et les coûts de chaque type d'opération de financement sur titres et de contrat d'échange sur rendement global

Opérations de prêts de titres et de mise en pension :

Dans le cadre des opérations de prêts de titres et de mise en pension, Amundi Asset Management, a confié à Amundi Intermédiation, pour le compte de l'OPCVM, les réalisations suivantes : la sélection des contreparties, la demande de mise en place des contrats de marché, le contrôle du risque de contrepartie, le suivi qualitatif et quantitatif de la collatéralisation (contrôles de dispersion, des notations, des liquidités), des pensions et prêts de titres Les revenus résultant de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation par Amundi Intermédiation ne peut excéder 50% des revenus générés par ces opérations.

Informations spécifiques

Plan d'Épargne en Actions (« PEA ») *(Non audité)*

Le Plan d'Epargne en Actions (PEA) est un plan d'épargne dédié aux personnes physiques résidentes fiscales françaises afin de favoriser l'investissement en actions européennes (sociétés établies dans l'Union Européenne, en Islande, au Liechtenstein ou en Norvège, et soumises à l'impôt sur les sociétés).

Pour être éligible au PEA, le compartiment doit investir de manière permanente au moins 75% de ses actifs en titres éligibles au PEA.

Durant la période comprise entre le 31 mars 2025 et le 31 mars 2026, les compartiments suivants ont investi en permanence au moins 75% de leur actif net total en titres éligibles au PEA.

Au 31 mars 2026, les actifs du compartiment « AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF » étaient investis à hauteur de 79,41% en titres éligibles au PEA.

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez vous reporter aux rubriques :

- 3. Compléments d'Information
- 3.9.3. Instruments financiers du groupe détenus en portefeuille dans les comptes annuels de l'exercice clos, joint ci-après.

Calcul du risque global

• Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

Règlements SFDR et taxonomie :

Article 6

Vu la focalisation des investissements dans lesquels ils investissent, les Gérants de fonds non classifiés comme relevant de l'article 8 ou de l'article 9 du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »), n'ont pas intégré la prise en considération d'activités économiques durables sur le plan environnemental au processus d'investissement de l'OPC.

Il convient par conséquent de noter que les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout au long de l'exercice, le fonds a pris en compte l'indicateur 14 contenu dans les Principales Incidences Négatives* (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 précité) via les normes minimales et la politique d'exclusion d'Amundi relatives aux armes controversées, excluant les émetteurs impliqués dans la fabrication, la vente, le stockage ou les services liés aux mines antipersonnel et aux bombes à sous-munitions, interdites par les traités d'Ottawa et d'Oslo, ainsi que les émetteurs impliqués dans la production, la vente ou le stockage d'armes chimiques, biologiques et à l'uranium appauvri, conformément à la politique mondiale d'investissement responsable d'Amundi.

* *Appelé en anglais Principal Adverse Impacts (PAI)*

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernés par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégistes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de véto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulé et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confié un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

Loi relative à l'énergie et au climat (Article 29 de la loi n°2019-1147) et Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 17 000 entreprises dans le monde[1], selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleurs pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité.

Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.

Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité[2]. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la produits passifs, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG[3] :

- Pour les produits passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.
- Pour les produits passifs non ESG : Le devoir et l'obligation réglementaire en matière de gestion passive consistent à répliquer le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille doit respecter l'objectif contractuel de délivrer une exposition passive conforme à l'indice répliqué. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent donc pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la règlementation. Toutefois, pour les titres exclus de l'univers d'investissement actif d'Amundi, en raison de l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion, mais qui peuvent être présents dans des fonds passifs non ESG, Amundi a renforcé son processus d'engagement et ses actions de vote qui peuvent conduire à un vote contre la décharge du conseil d'administration ou de la direction, ou contre la réélection du président et de certains administrateurs.

Pour les fonds à formule, l'application des Normes Minimales et de la Politique d'Exclusion diffère également selon leur qualification ESG ou non ESG :

Les fonds à formule ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi.

Les fonds à formule non ESG n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles réglementaires[4].

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions[5],
- armes chimiques et biologiques[6],
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies[7].

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- armes à uranium appauvri,
- charbon thermique[8],
- pétrole, gaz et combustibles consommables[9]
- tabac

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

• Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les entreprises minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique avec un statut autorisé et qui sont en phase de construction.
- Les entreprises générant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de l'extraction de charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20 % et 50 % de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, avec une trajectoire de transition insuffisante[10].

• Pétrole, gaz et combustibles consommables

Une exclusion peut être appliquée si la due diligence effectuée conclut que l'émetteur dépasse significativement la trajectoire d'intensité carbone opérationnelle, sans mesure corrective crédible.

Plus précisément, cela s'applique aux :

- Entreprises dont l'intensité carbone opérationnelle est incompatible avec la trajectoire de réduction moyenne globale fixée par le scénario NZE de l'AIE, soit une réduction de 50 % d'ici 2030, à la date d'application (sur la base d'une réduction linéaire moyenne).

• Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non-conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aiguës. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut les entreprises dont l'activité liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% de leur chiffre d'affaires. Cela concerne les sables bitumineux, les schistes bitumineux (gisements riches en kérogène), le pétrole de schiste, le gaz de schiste, les gisements de charbon et le méthane de houille.

• Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants. Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5 %), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10 %).

• Armes à uranium appauvri

Les armes à uranium appauvri sont considérées comme provoquant la libération de particules chimiquement toxiques et radioactives, représentant un danger à long terme pour l'environnement et la santé humaine.

En conséquence, Amundi exclut les émetteurs réalisant un chiffre d'affaires significatif, défini comme supérieur à 5 % de leur chiffre d'affaires total, provenant de la production ou de la vente d'armes à uranium appauvri.

Cette politique est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion.

• Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut les émetteurs qui remplissent au moins une des conditions suivantes :

- Emetteurs impliqués dans la production, la vente ou au stockage d'armes nucléaires des états n'ayant pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou des états signataires du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires mais qui ne sont pas membres de l'OTAN ;
- Emetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires ;
- Emetteurs qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires de la production ou la vente d'armes nucléaires, à l'exception des revenus provenant de composants à double usage ainsi que des plateformes de lancement.

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur https://le-groupe.amundi.com (Rubrique Documentation légale).

[1] Sources Amundi Décembre 2025

[2] Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

[3] Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 35 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

[4] Veuillez-vous référer au champ d'application de la politique d'exclusion présentée annexe 9.1.

[5] Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008).

[6] Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

[7] Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

[8] Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

[9] Tels que définis par la classification GICS® (Global Industry Classification Standard)

[10] Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive.

Politique de rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V»). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères Investissement Responsable dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes Investissement Responsable d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 31 janvier 2025, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2025.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2025, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (2 011 bénéficiaires[1]) s'est élevé à 230 158 437 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 157 827 743 euros, soit 69% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 72 330 694 euros, soit 31% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 26 887 485 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (48 bénéficiaires), 17 442 974 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (56 bénéficiaires).

[1] Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2025.

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans,
- Performance en fonction du risque basée sur Ratio d'Information / Ratio de Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Investissement Responsable :
- Respecter la politique « beat the benchmark » de l'Investissement Responsable,
- Délivrer de l'alpha tout en respectant les objectifs Investissement Responsable des fonds (basés sur le rating d'Amundi),
- Dans le contexte des nouvelles politiques d'exclusion, désinvestir selon le calendrier, lorsqu'il y a lieu,
- Contribuer au développement de l'offre Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante Investissement Responsable dans les actions commerciales
- Investissement Responsable :
- Respect de la politique Investissement Responsable,
- Intégration de l'Investissement Responsable dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
- Aptitude à concilier la combinaison rendement et Investissement Responsable (rendement / risque ajusté de l'Investissement Responsable),
- Intégration de la composante Investissement Responsable dans l'engagement des clients.

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment pour les produits Investissement Responsable
- Revenus
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Investissement Responsable :
- Nombre d'actions commerciales par an, et capacité à présenter l'offre Investissement Responsable, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net Zéro

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation / développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Investissement Responsable :
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques, l'expertise et les solutions Investissement Responsable d'Amundi,
- Capacité à promouvoir et diffuser les connaissances sur l'Investissement Responsable en interne et en externe,
- Accompagnement des clients dans le nouveau contexte SFDR.

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés		
• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :		**-**
- Prêts de titres :	-	
- Emprunts de titres :	-	
- Prises en pension :	-	
- Mises en pensions :	-	
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :		**795 816 143,22**
- Change à terme :	-	
- Future :	-	
- Options :	-	
- Swap :	**795 816 143,22**	

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés	
Techniques de gestion efficace	**Instruments financiers dérivés (*)**
-	**BNP PARIBAS**
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie	
Type d'instruments	**Montant en devise du portefeuille**
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	**-**

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace	
Revenus et frais opérationnels	**Montant en devise du portefeuille**
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	**-**
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	**-**

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Deloitte & Associés
6 place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
France
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00
www.deloitte.fr

Adresse postale :
TSA 20303
92030 La Défense Cedex

Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Amundi Asset Management

91-93, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2026

Aux porteurs de parts du FCP Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit
Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société par actions simplifiée au capital de 2 201 424 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre d'Ile-de-France
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Indépendance
Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 avril 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Points clés de l'audit	***Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques***
Les principaux risques de ce FCP concernent les instruments financiers de son portefeuille. Toute erreur dans l'enregistrement ou la valorisation de ces instruments financiers peut entrainer une anomalie dans l'établissement de la valeur liquidative du FCP et dans les états financiers. Nous avons donc considéré que l'existence et la valorisation des instruments financiers du portefeuille constituaient des points clés de l'audit.	

Deloitte.

Points clés de l'audit	*Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques*
Valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé La valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP n'est pas complexe car elle repose essentiellement sur des prix cotés fournis par des sources indépendantes. Cependant, les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle sur le calcul de la valeur liquidative. Nous estimons donc que la valorisation de ces instruments est un point clé de l'audit. La valeur des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé est enregistrée au bilan et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons pris connaissance des méthodes de valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ainsi que leur correcte application à la clôture de l'exercice. Nous avons comparé la valorisation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé détenus par le FCP à la clôture de l'exercice avec les cours observables relevés sur des bases de données de marché.
Valorisation des contrats financiers négociés de gré à gré Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le FCP utilise des swaps de gré à gré. La valorisation de ces instruments n'est pas observable sur un marché réglementé ou assimilé. La valorisation du swap à la clôture de l'exercice correspond à la valorisation calculée par la société de gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier. Par conséquent, la valorisation des swaps de gré à gré constitue un point clé de l'audit. La valeur du swap est enregistrée au bilan dans le poste contrats financiers et figure dans l'inventaire détaillé présenté en annexe des comptes annuels. L'engagement correspondant au swap figure en annexe au sein du tableau d'exposition directe sur le marché actions. Les règles d'évaluation de ces instruments sont décrites dans les Règles et méthodes comptables de l'annexe.	Nous avons pris connaissance de la procédure de contrôle mise en place par la société de gestion sur la valorisation des swaps de gré à gré. Nous avons vérifié que cette procédure avait été appliquée, notamment en date de clôture.

Deloitte.

Points clés de l'audit	*Réponse d'audit apportée pour couvrir ces risques*
Existence des instruments financiers Les instruments financiers en portefeuille font l'objet de conservation ou de tenue de compte par le dépositaire du FCP. Celui-ci en atteste l'existence à la clôture de l'exercice. Il existe néanmoins un risque que ces instruments fassent l'objet d'enregistrements erronés ou incomplets dans la comptabilité du FCP. L'existence de ces instruments constitue un point clé de l'audit dans la mesure où les montants concernés sont significatifs et pourraient être une source d'erreur matérielle.	Nous avons vérifié l'existence des instruments financiers du portefeuille en contrôlant les états de rapprochement établis par le FCP entre les instruments financiers qu'il détient à la clôture de l'exercice et ceux recensés par le dépositaire dans un compte ouvert à au nom du FCP. Les écarts significatifs éventuels ont été examinés, le cas échéant sur la base des avis d'opérés ou des contrats.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Autres vérification ou informations prévues par les textes légaux résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes
Nous avons été nommés commissaires aux comptes du FCP par la société de gestion en date du 01/04/2024.

Au 31 mars 2026, notre cabinet était dans la 2ème année de sa mission sans interruption, soit la 12ème année depuis que les titres du fonds ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Deloitte.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

Deloitte.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 juillet 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

Jean-Marc LECAT

Comptes annuels

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Bilan Actif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**802 870 496,12**	**599 220 263,76**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	802 870 496,12	599 220 263,76
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	**16 407 018,88**	**608 706 137,26**
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**819 277 515,00**	**1 207 926 401,02**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**61 000 286,12**	**16 689 702,93**
Comptes financiers	**91 675,68**	**67 360,08**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**61 091 961,80**	**16 757 063,01**
Total Actif I + II	**880 369 476,80**	**1 224 683 464,03**

[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.
Pour l'exercice 2025 les 2 branches du SWAP avaient été présentées à l'actif et au passif du bilan contrairement à 2026 ou elles sont compensées.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Bilan Passif

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	709 444 926,57	575 194 285,19
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	109 635 527,10	33 364 762,59
Capitaux propres I	**819 080 453,67**	**608 559 047,78**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**819 080 453,67**	**608 559 047,78**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**599 220 263,78**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**599 220 263,78**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**61 289 012,20**	**16 904 141,26**
Concours bancaires	**10,93**	**11,21**
Sous-total autres passifs IV	**61 289 023,13**	**16 904 152,47**
Total Passifs: I + II + III + IV	**880 369 476,80**	**1 224 683 464,03**

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.
Pour l'exercice 2025 les 2 branches du SWAP avaient été présentées à l'actif et au passif du bilan contrairement à 2026 ou elles sont compensées.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Compte de résultat

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	66 902,49	34 004,88
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC [1]	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	11 413,97	16 460,25
Sous-total Produits sur opérations financières	**78 316,46**	**50 465,13**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-5,00	-1 542,29
Sous-total charges sur opérations financières	**-5,00**	**-1 542,29**
Total Revenus financiers nets (A)	**78 311,46**	**48 922,84**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-2 372 209,20	-1 389 562,45
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-2 372 209,20**	**-1 389 562,45**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A + B	**-2 293 897,74**	**-1 340 639,61**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-40 521,02**	**-511 763,36**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-2 334 418,76**	**-1 852 402,97**

[1] Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Compte de résultat *(suite)*

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	115 364 286,94	25 611 332,52
Frais de transactions externes et frais de cession	-185 394,18	-84 931,16
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**115 178 892,76**	**25 526 401,36**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-7 732 699,40**	**49 104 273,92**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**107 446 193,36**	**74 630 675,28**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-10 437 667,34	-30 147 992,09
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	8,67	-13,78
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**-10 437 658,67**	**-30 148 005,87**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**14 961 411,17**	**-9 265 503,85**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**4 523 752,50**	**-39 413 509,72**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**109 635 527,10**	**33 364 762,59**

Annexe

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Stratégie et profil de gestion

Objectif de gestion :

Le FCP est un OPCVM indiciel géré passivement.

L'objectif de gestion du FCP est de répliquer l'évolution à la hausse comme à la baisse la performance de l'indice de stratégie NASDAQ-100™ Net Total Return (l'« Indicateur de Référence »), libellé en Dollars (USD), tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (la « Tracking Error ») entre les performances du FCP et celles de son Indicateur de Référence. Il est représentatif du secteur technologique des Etats Unis.

Le niveau maximal anticipé de l'écart de suivi ex-post dans des conditions de marché normales est de 2 %.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Actif net total	**819 080 453,67**	608 559 047,78	303 236 979,95	143 162 288,58	127 626 213,57

Exprimés en EUR	**31/03/2026**	**31/03/2025**	**28/03/2024**	**31/03/2023**	**31/03/2022**
Part Acc					
FR0011871110					
Nombre de parts ou actions	**9 846 165,00**	8 502 813	4 482 955	2 961 498	2 411 621
Valeur liquidative unitaire	**82,6658**	71,5714	67,6422	48,3411	52,9213
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**12,09**	8,56	16,27	-5,80	10,14

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exprimés en EUR	31/03/2026	31/03/2025	28/03/2024	31/03/2023	31/03/2022
Part S-Acc					
FR001400ZGR7					
Nombre de parts ou actions	**948 075,00**	-	-	-	-
Valeur liquidative unitaire	**5,4202**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-14,78**	-	-	-	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme des revenus nets et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation

Les actifs du FCP sont évalués conformément aux lois et règlements en vigueur, et plus particulièrement aux règles définies par le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n° 2020-07 du 4 décembre 2020 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable. Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués au cours de clôture constaté la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Lorsque ces instruments financiers sont négociés sur plusieurs marchés réglementés en même temps, le cours de clôture retenu est celui constaté sur le marché réglementé sur lequel ils sont principalement négociés.

Toutefois, les instruments financiers suivants, en l'absence de transactions significatives sur un marché réglementé, sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- les titres de créances négociables (« TCN ») dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est inférieure ou égale à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, …). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à l'acquisition est supérieure à 3 mois mais dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est égale ou inférieure à 3 mois sont évalués en étalant de façon linéaire sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement. La Société de Gestion se réserve néanmoins la possibilité d'évaluer ces titres à la valeur actuelle en cas de sensibilité particulière aux risques de marché (taux, …). Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur ;
- les TCN dont la durée de vie résiduelle à la date d'arrêté de la valeur liquidative est supérieure à 3 mois sont évalués à la valeur actuelle. Le taux retenu est celui des émissions de titres équivalents affecté de la marge de risque liée à l'émetteur.
- Les instruments financiers à terme fermes négociés sur des marchés organisés sont évalués au cours de compensation de la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme conditionnels négociés sur des marchés organisés sont évalués à leur valeur de marché constatée la veille du jour de calcul de la valeur liquidative. Les instruments financiers à terme fermes ou conditionnels de gré à gré sont évalués au prix calculé par la Société de Gestion de manière indépendante. Cette dernière effectue un contrôle de cette évaluation avec le prix donné par la contrepartie de l'instrument financier.
- Les dépôts sont évalués à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus qui s'y rattachent.
- Les bons de souscription, les bons de caisse, les billets à ordre et les billets hypothécaires sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

- Les acquisitions et cessions temporaires de titres sont évaluées au prix du marché.
- Les parts et actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières de droit français sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.
- Les parts et actions de fonds d'investissement de droit étranger sont évaluées à la dernière valeur d'actif net unitaire connue au jour de calcul de la valeur liquidative du FCP.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé dont le cours n'a pas été constaté ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les cours de change retenus pour l'évaluation des instruments financiers libellés dans une devise différente de la devise de référence du FCP sont les cours de change au fixing WM/Reuters le jour même d'arrêté de la valeur liquidative du FCP.

Méthode de comptabilisation des frais de négociation

La méthode retenue est celle des frais exclus.

Méthode de comptabilisation des revenus des valeurs à revenu fixe

La méthode retenue est celle du coupon encaissé.

Devise de comptabilité

EUR

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation de l'ensemble des sommes distribuables.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**608 559 047,78**	**303 236 979,95**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* (1)	190 179 092,20	365 856 517,74
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-82 105 022,69	-54 572 205,68
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-2 293 897,74	-1 340 639,61
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	115 178 892,76	25 526 401,36
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-10 437 658,67	-30 148 005,87
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	0,03	-0,09
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**819 080 453,67**	**608 559 047,78**

(1) *Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.*

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice

Part Acc

FR0011871110	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 347 874	185 045 775,66
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 004 522	-82 105 022,69
Solde net des souscriptions/rachats	**1 343 352**	**102 940 752,97**
Part Acc		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

Part S-Acc

FR001400ZGR7	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	948 075	5 133 316,54
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-	-
Solde net des souscriptions/rachats	**948 075**	**5 133 316,54**
Part S-Acc		**En montant**
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		**-**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net en devise de la part ou action	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0011871110	Part Acc	Capitalisable	EUR	813 941 614,20	9 846 165	82,6658
FR001400ZGR7	Part S-Acc	Capitalisable	EUR	5 138 839,47	948 075	5,4202

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Allemagne +/-	Pays-Bas +/-	États-Unis +/-	Irlande +/-	Suède +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	802 870,49	324 504,42	277 895,40	117 249,12	35 202,91	18 855,12
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	795 816,14	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**1 598 686,63**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

L'exposition telle que présentée sur le tableau ci-dessus répond à une exigence réglementaire mais n'est pas représentative de l'exposition réelle de l'OPC. L'OPC est exposé aux actions composant l'indice de référence.

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	-	-	-	-	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**91,67**	-	-	-	91,67
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**-0,01**	-	-	-	-0,01
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**91,66**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois -1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	91,67	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-0,01	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**91,66**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD +/-	SEK +/-	NOK +/-	DKK +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	152 452,03	18 855,12	7 636,29	1 283,15	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	1 003,83	-	2 073,29	30 866,00	-
Comptes financiers	-	0,11	0,57	0,58	1,13
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-1 003,83	-	-2 073,29	-30 866,00	-
Comptes financiers	-0,01	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**152 452,02**	**18 855,23**	**7 636,86**	**1 283,73**	**1,13**

L'exposition telle que présentée sur le tableau ci-dessus répond à une exigence réglementaire mais n'est pas représentative de l'exposition réelle de l'OPC. L'OPC est exposé aux devises composant l'indice de référence.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux [1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées.

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] Les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.
Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).
Les acquisitions temporaires sont exclues.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	16 407,01	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances		
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versé	-	-
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés		
BNP PARIBAS	-	-
Dettes		
Collatéral espèces	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du Fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
-	-	-	-	-	-	-
Total						**-**

L'OPC détient moins de 10% de son actif net dans d'autres OPC.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/03/2026
Créances	
Souscriptions à recevoir	-
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	1 365,68
Ventes à règlement différé	36 942 724,64
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres débiteurs divers*	24 056 195,80
Total des créances	**61 000 286,12**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Rachats à payer	-
Achats à règlement différé	-27 055 572,17
Frais de gestion	-223 559,77
Dépôts de garantie	-
Autres créditeurs divers**	-34 009 880,26
Total des dettes	**-61 289 012,20**
Total des créances et dettes	**-288 726,08**

** Autres débiteurs divers = 24 056 195,8€ de soulte a reçevoir sur swap.*
*** Autres créditeurs divers = -66 766,51€ de commissions de mouvements + -2 073 285,44€ (-23 269 622,8nok) de soultes a reçevoir sur swap + - 1 003 827,25€ (-1 156 609,76$) de soultes a verser sur swap + -30 866 001,06€ (-230 644 649,60DKK) de soultes à verser sur swap.*

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Pour ce FCP, aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter (cf. tableau récapitulatif ci-après) :

- Des commissions de surperformance : ces commissions rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP dépasse ses objectifs et sont facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter à la Partie Statistique du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion de portefeuille (CAC, Dépositaire, distribution, avocats) TTC (1)	Actif net	0,30% TTC par an maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant

(1) incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM.

Part Acc	
FR0011871110	**31/03/2026**
Frais fixes	2 365 023,44
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Part S-Acc	
FR001400ZGR7	**31/03/2026**
Frais fixes	7 185,76
Frais fixes en % actuel	0,30
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/03/2026**
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	**-**
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	**-**
Autres engagements hors-bilan	**-**
Total	**-**

Acquisitions temporaires

Autres engagements *(par nature de produit)*	**31/03/2026**
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Instruments d’entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/03/2026
	-	-	-
Total			**-**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Détermination et ventilation des sommes distribuables

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-2 334 418,76**	**-1 852 402,97**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Revenus de l'exercice à affecter *(**)*	**-2 334 418,76**	**-1 852 402,97**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-2 334 418,76**	**-1 852 402,97**

Part Acc

FR0011871110	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-2 322 024,15	-1 852 402,97
Total	**-2 322 024,15**	**-1 852 402,97**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Part S-Acc

FR001400ZGR7	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-12 394,61	-
Total	**-12 394,61**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées

	31/03/2026	31/03/2025
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**107 446 193,36**	**74 630 675,28**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice *(*)*	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter *(**)*	**107 446 193,36**	**74 630 675,28**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**107 446 193,36**	**74 630 675,28**

Part Acc

FR0011871110	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	121 448 748,14	74 630 675,28
Total	**121 448 748,14**	**74 630 675,28**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Part S-Acc

FR001400ZGR7	**31/03/2026**	**31/03/2025**
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-14 002 554,78	-
Total	**-14 002 554,78**	**-**
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Inventaire des actifs et passifs

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Le secteur d'activité mentionné dans l'inventaire représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier. L'information est issue du code ICB publié lorsqu'il est disponible.

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**802 870 496,12**	**98,02**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**802 870 496,12**	**98,02**
Activites minieres generales			12 682 765,28	1,55
BOLIDEN AB	SEK	286 613	12 682 765,28	1,55
Assurance Immobiliere et dommages			6 277 447,97	0,77
SAMPO OYJ A	EUR	682 183	6 277 447,97	0,77
Assurance Services complets			36 956 969,35	4,51
ALLIANZ SE-NOM	EUR	100 030	35 940 779,00	4,39
TRYGVESTA	DKK	49 276	1 016 190,35	0,12
Automobiles			40 577 818,00	4,95
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	63 438	4 948 164,00	0,60
FERRARI NV	EUR	123 286	35 629 654,00	4,35
Banques			73 803 674,35	9,01
BANCO COMERCIAL PORTUGUES SA	EUR	5 393 342	4 487 260,54	0,55
DEUTSCHE BANK AG-NOM	EUR	875 365	21 984 791,98	2,68
DNB BANK ASA	NOK	114 008	3 059 567,57	0,37
ING GROUP NV	EUR	1 443 370	31 905 693,85	3,90
KBC ANCORA	EUR	4 952	347 135,20	0,04
KBC GROUPE	EUR	87 390	9 132 255,00	1,12
SPAREBANK 1 SOR NORGE ASA	NOK	153 929	2 886 970,21	0,35
Boissons non alcoolisees			30 577 250,62	3,73
PEPSICO INC	USD	226 873	30 577 250,62	3,73
Construction lourde			9 107 334,86	1,11
FERROVIAL SE	EUR	164 333	9 107 334,86	1,11
Courtiers en assurances			4 849 263,84	0,59
AON PLC	USD	17 310	4 849 263,84	0,59
Detaillants et grossistes Alimentation			50 278 132,74	6,14
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE	EUR	1 247 906	50 278 132,74	6,14
Distributeurs Diversifies			14 993 347,41	1,83
AMAZON.COM INC	USD	3 508	634 100,99	0,08
COSTCO WHOLESALE	USD	16 604	14 359 246,42	1,75
Equipement de technologie de production			72 671 977,20	8,87
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	13 926	8 870 862,00	1,08

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
ASML HOLDING N.V.	EUR	57 006	63 801 115,20	7,79
equipements de telecommunications			10 887 291,11	1,33
MOTOROLA SOLUTIONS INC	USD	28 906	10 887 291,11	1,33
equipements et services petroliers			15 016 390,38	1,83
SBM OFFSHORE NV	EUR	433 749	15 016 390,38	1,83
Expert en finance			26 349 000,97	3,22
TE CONNECTIVITY PLC	USD	145 246	26 349 000,97	3,22
Industries diversifiees			40 641 705,09	4,96
SIEMENS AG-NOM	EUR	174 005	35 792 828,50	4,37
TRELLEBORG AB	SEK	152 586	4 848 876,59	0,59
Internet			63 286 212,88	7,73
PROSUS N V	EUR	1 623 556	63 286 212,88	7,73
Logiciels			65 235 345,50	7,97
NEMETSCHEK	EUR	36 801	2 344 223,70	0,29
SAP SE	EUR	428 122	62 891 121,80	7,68
Materiel de production d'energie renouvelable			9 525 788,40	1,16
E.ON SE	EUR	502 415	9 525 788,40	1,16
Materiels informatiques			23 352 771,12	2,85
APPLE INC	USD	87 840	19 348 128,45	2,36
SEAGATE TECHNOLOGY	USD	11 778	4 004 642,67	0,49
Pharmacie			39 197 478,31	4,79
BAYER AG	EUR	914 904	36 033 494,04	4,40
ELI LILLY & CO	USD	2 946	2 351 711,87	0,29
MERCK KGAA	EUR	7 549	812 272,40	0,10
Produits alimentaires			666 698,55	0,08
ORKLA ASA	NOK	61 485	666 698,55	0,08
Reassurance			25 860 150,60	3,16
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	45 721	24 661 907,40	3,01
TALANX AG	EUR	11 347	1 198 243,20	0,15
Semi conducteurs			46 848 128,61	5,72
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	337 452	12 823 176,00	1,57
NVIDIA CORP	USD	224 791	34 024 952,61	4,15
Services d'appui professionnels			266 954,45	0,03
ISS	DKK	8 503	266 954,45	0,03
Services d'investissements			4 602 364,20	0,56
FLATEX DEGIRO AG	EUR	156 543	4 602 364,20	0,56
Services de transport			70 945 262,75	8,66
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	1 585 369	70 945 262,75	8,66

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services specialises aux consommateurs			5 066 439,06	0,62
UBER TECHNOLOGIES INC	USD	81 156	5 066 439,06	0,62
Telecommunications filaires			1 323 479,01	0,16
TELIA COMPANY AB	SEK	301 134	1 323 479,01	0,16
Vehicules commerciaux et camions			1 023 053,51	0,13
KONGSBERG GRUPPEN ASA	NOK	27 819	1 023 053,51	0,13
Total			**802 870 496,12**	**98,02**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Inventaires des IFT

(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Inventaire des opérations à terme de devises

			Montant de l'exposition en Euro (*)			
	Valeur actuelle présentée au bilan		Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**		**-**		**-**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Options				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Swaps				
SWAP LYX ETF	795 816 143,23	16 407 018,88	-	795 816 143,23
Sous total		**16 407 018,88**	**-**	**795 816 143,23**
Autres instruments				
Sous total		**-**	**-**	**-**
Total		**16 407 018,88**	**-**	**795 816 143,23**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Inventaire des opérations à terme de devise

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
Libellé instrument	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**802 870 496,12**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	16 407 018,88
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**61 091 961,80**
Autres passifs (-)	**-61 289 023,13**
Total = actif net	**819 080 453,67**

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Caractéristiques de l'OPC

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF Acc

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR0011871110 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 25/07/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: Le fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice NASDAQ-100 TM Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l' "**Indice de Référence**"), libellé en USD, et représentatif du secteur technologique des Etats Unis, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« *tracking error* ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.
Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Le site internet de Nasdaq (www.nasdaq.cm/markets/indices.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Nasdaq.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « **IFT** »).
Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundietf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

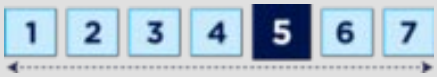

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans
Investissement 10 000 EUR

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€2 390	€1 860
	Rendement annuel moyen	-76,1%	-28,6%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 160	€11 250
	Rendement annuel moyen	-28,4%	2,4%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€12 070	€25 790
	Rendement annuel moyen	20,7%	20,9%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€15 710	€32 480
	Rendement annuel moyen	57,1%	26,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/05/2024 et le 26/06/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/09/2019 et le 30/09/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€30	€389
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 21,22% avant déduction des coûts et de 20,86% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

	Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie	**Si vous sortez après 1 an**
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
	Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	30,00 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
	Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques	
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres: Les détails sur la fréquence des ordres peuvent être trouvés sous « En quoi consiste ce produit ? ». Veuillez consulter la section « Que va me coûter cet investissement ? » pour plus de détails sur les coûts de sortie.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur www.amundi.fr.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Document d'informations clés

Objectif : *Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.*
Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF S - Acc

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après: "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
FR001400ZGR7 - Devise : EUR
Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr
Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.
L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.
Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l' AMF.
Date de production du document d'informations clés : 03/06/2025.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF, organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) constitué sous la forme d'un FCP.
Durée : La durée du produit est de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le produit par liquidation ou fusion avec un autre produit conformément aux exigences légales.
Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : Actions internationales

Objectifs: Le fonds est un OPCVM indiciel géré passivement.
L'objectif de gestion du Fonds est de répliquer, à la hausse comme à la baisse, l'évolution de l'indice NASDAQ-100 TM Net Total Return (dividendes nets réinvestis) (l' "**Indice de Référence**"), libellé en USD, et représentatif du secteur technologique des Etats Unis, tout en minimisant au maximum l'écart de suivi (« *tracking error* ») entre les performances du Fonds et celles de l'Indice de Référence.
Le niveau anticipé de tracking error dans des conditions normales de marché est indiqué dans le prospectus du Fonds.
Le site internet de Nasdaq (www.nasdaq.cm/markets/indices.com) contient des informations plus détaillées sur les indices Nasdaq.
Le Fonds vise à atteindre son objectif via une réplication indirecte, à savoir en concluant un ou plusieurs contrats d'échange de gré à gré (instruments financiers à terme, « **IFT** »).
Le Fonds pourra investir dans un portefeuille diversifié d'actions internationales, dont la performance sera échangée contre celle de l'Indice de Référence par le biais d'IFT.
La composition actualisée du portefeuille de titres détenu par le Fonds est mentionnée sur le site www.amundietf.com.
En outre la valeur liquidative indicative figure sur les pages Reuters et Bloomberg du Fonds et peut également être mentionnée sur les sites internet des places de cotation du Fonds.
Le Fonds est éligible au Plan d'Epargne en Actions français (PEA) et investit par conséquent un minimum de 75 % de ses actifs dans des actions de sociétés de l'Union Européenne.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et/ou une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.
Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com et/ou dans le prospectus).

Rachat et transaction : Les parts du Fonds sont cotées et négociées sur une ou plusieurs places boursières. Dans des circonstances normales, vous pouvez négocier des parts pendant les heures de négociation de l'action. Seuls les participants autorisés (par exemple, des institutions financières sélectionnées) peuvent négocier des parts directement avec le Fonds sur le marché primaire. De plus amples détails sont fournis dans le prospectus du Fonds.
Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.
La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi.fr

Dépositaire : SOCIETE GENERALE.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE

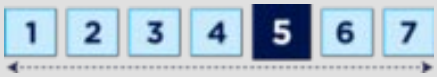

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 5 sur 7, qui est une classe de risque entre moyenne et élevée. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus de Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		**Si vous sortez après**	
		1 an	**5 ans**
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€2 390	€1 940
	Rendement annuel moyen	-76,1%	-28,0%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€7 190	€11 340
	Rendement annuel moyen	-28,1%	2,5%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€12 100	€25 990
	Rendement annuel moyen	21,0%	21,0%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts**	€15 710	€32 480
	Rendement annuel moyen	57,1%	26,6%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 28/03/2024 et le 15/05/2025
Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/10/2019 et le 31/10/2024
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/11/2016 et le 30/11/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

- 10 000 EUR sont investis.

AMUNDI PEA NASDAQ-100 UCITS ETF

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	**Si vous sortez après**	
	1 an	**5 ans***
Coûts totaux	€30	€392
Incidence des coûts annuels**	0,3%	0,4%

* Période de détention recommandée.
** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 21,41% avant déduction des coûts et de 21,05% après cette déduction.
Nous ne facturons pas de frais d'entrée

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée*	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée.	Jusqu'à 0 EUR
Coûts de sortie*	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,30% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est une estimation.	30,00 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

* Marché secondaire : dans la mesure où le Fonds est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Fonds ou la Société de gestion mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.
Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps.

Calendrier des ordres : les ordres de rachat de parts doivent être reçus avant 18:30 (heure de Paris) le jour d'établissement de la valeur liquidative. Veuillez-vous reporter au prospectus Amundi PEA Nasdaq-100 UCITS ETF pour plus de détails concernant les rachats.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :
- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à complaints@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr.
Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Vous trouverez le prospectus, les documents d'informations clés, les avis aux investisseurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au produit, y compris les diverses politiques publiées du produit, sur notre site Internet www.amundi.fr. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.
Pour plus d'informations sur la cotation du Fonds et l'établissement teneur de marché, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds, sections "Conditions d'achat et de vente sur le marché secondaire" et "Etablissements financiers teneurs de marché". La valeur liquidative indicative est publiée en temps réel par l'entreprise de marché pendant les heures de cotation.
Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
Performances passées : Les données sont insuffisantes pour fournir une indication utile des performances passées aux investisseurs particuliers.
Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur www.amundi.fr.

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.
Adresse postale : 91-93, boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.
Tél. +33 (0)1 76 33 30 30 - amundi.com
Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP 04000036.
Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite